

CHARMANNE (*Hector Jules Joseph*) (Note complémentaire au t. 3, col. 142-143).

A la sortie de l'Université, il entra en 1875 à la Compagnie du chemin de fer de l'Etat belge où il fut occupé à la construction de nouvelles lignes de chemin de fer dans la Province de Liège. En 1882, il quitta le chemin de fer de l'Etat pour se mettre au service d'une société privée qui l'envoya en Tunisie pour y construire une voie de chemin de fer et établir les tramways dans la ville de Tunis.

De 1887 à 1894, il fut occupé à la construction du chemin de fer, puis, pendant peu de temps, il dirigea une société commerciale en Tunisie. C'est alors qu'il sollicita une place dans la carrière consulaire. Cette demande fut accueillie très favorablement au Ministère des Affaires Etrangères, car son expérience dans le domaine du chemin de fer et sa connaissance du milieu industriel de son pays étaient de nature à faire obtenir des commandes à la Belgique.

Il fut envoyé en 1895, en qualité de consul, à Calcutta où il séjourna trois ans, pendant lesquels il visita les différentes provinces de l'Inde. Au cours de ce séjour, en 1895, il se rendit en Birmanie.

En 1898, il fut nommé consul général en Afrique du Sud où il résida à Durban. Il y séjourna jusqu'en 1902; il tenta de nouer des affaires dans le domaine des chemins de fer, mais la situation était fort difficile, car le pays était en proie à la guerre des Boers. Après la défaite de ceux-ci, l'Afrique du Sud se tournait naturellement vers la Grande-Bretagne pour créer l'infrastructure du pays et il ne devenait guère possible à l'industrie belge de s'y introduire.

En 1902, il obtint l'exequatur de consul général à Ottawa, où il séjourna de 1902 à 1906. Dans ce poste, il eut l'occasion de mettre de nombreuses firmes commerciales et industrielles belges en relation avec des maisons canadiennes, notamment dans le domaine ferroviaire.

Hector Charmanne fut alors nommé consul général à Bangkok, au Siam; mais il ne se rendra jamais au lieu de sa nouvelle affectation, car sa santé exigeait des soins se prolongeant pendant plusieurs mois et il se vit forcé de demander, après son congé réglementaire, une mise en disponibilité de trois mois.

Sa santé rétablie, il était nommé à Cuba et arriva à La Havane en juillet 1907; il était également accrédité comme consul général auprès des Antilles françaises, britanniques, hollandaises et danoises, ainsi qu'auprès de la République Dominicaine et Porto-Rico. A La Havane, il reçut le titre de ministre résident, toutefois sans entrer dans le corps diplomatique.

Au cours de ce séjour, grâce à ses conseils et la documentation qu'il fournit, il fit adhérer la République de Cuba à l'Union internationale pour la Publication des Tarifs douaniers. Déjà âgés de plus de 50 ans, sa femme et lui-même supportaient mal le climat chaud et humide de La Havane et en 1910, il demanda un poste dans un pays plus tempéré.

En 1910, il fut envoyé en poste à Santiago; comme la République du Chili allait célébrer le centième anniversaire de son indépendance, il reçut le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S.M. le Roi des Belges. Il succédait à Camille Janssen, le premier gouverneur général du Congo. A Santiago, la nomination de Charmanne fut très bien accueillie dans la petite colonie belge, car il s'y trouvait un certain nombre d'ingénieurs occupés à la construction ou à l'exploitation de chemins de fer, parmi lesquels Omer Huet qui avait été autrefois envoyé par Léopold II au Congo pour donner un avis sur la construction du chemin de fer de Matadi au Stanley Pool. Charmanne eut l'occasion d'intervenir à maintes reprises en faveur de l'industrie belge.

Lorsque la guerre mondiale éclata en Belgique, en principe, le Chili demeurait neutre; mais il y existait une très importante colonie allemande qui compor-

tail de nombreux conseillers militaires qui avaient formé pratiquement tous les officiers de l'armée chilienne. Bien que l'ensemble de la population exprimât ses sentiments de sympathie en faveur de la France et de la Belgique, deux milieux étaient germanophiles: l'armée et le clergé, ce dernier depuis les mesures anticléricales de Combes. Il ne se rendait pas compte que cette époque était dépassée.

Pendant cette pénible période, Hector Charmanne déploya d'immenses efforts pour montrer la justesse de la cause des Alliés et la violence inadmissible des Allemands vis-à-vis des civils. Il se trouva le plus ancien représentant étranger accrédité à Santiago. Le 22 novembre 1922, il était enfin admis à faire partie du corps diplomatique belge.

Suivant toujours de près l'évolution de la technique, il donna plusieurs conférences remarquables à la société des ingénieurs chiliens sur le matériel ferroviaire; elles eurent pour conséquence diverses commandes à la Belgique.

Le 30 avril 1925, il mettait fin à sa carrière et il rentrait définitivement au pays, après avoir séjourné quarante-trois ans hors d'Europe.

Distinctions honorifiques: Grand officier de l'Ordre de la Couronne; Commandeur de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur; Médaille civique de 1^{ère} classe.

20 juin 1980.

A. Lederer.

[E.S]

Sources: Min. Aff. étrang., doss. pers. 412, Hector Charmanne. — STOLS, E. 1979. L'expansion belge en Amérique latine vers 1900. *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, 1979 (2): 100-134. — VERNIORY, G. Dix années en Araucanie, 1889-1899, 4 vol, dact. — LEDERER, A. 1981. Louis Cousin, un grand maître de notre Alma Mater (1839-1913). *Rev. Amis Univ.*, 3 (4): 6-10.